



COMPTE-RENDU de la SÉANCE ORDINAIRE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du MERCREDI 26 MARS 2008.

Date de convocation : 20 Mars 2008.

Monsieur Jean-Pierre POTEZ, Président sortant ouvre la séance à 20h30.

L'an deux mille huit, le mercredi vingt-six mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vexin - Val de Seine, élus, en leur sein, par les conseils municipaux des communes membres, suite au renouvellement des conseils municipaux opérés lors des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle communale de Villers-en-Arthies sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales..

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Antoine PÉTEL et Mme Marie-Thérèse LERET, délégués de la commune d'AMENUCOURT, M. Georges BIGOT et M. Gilbert SARAZIN, délégués de la commune de CHAUSSY, M. Philippe VANDEPUTTE, délégué titulaire, et Mme Hélène VARET, déléguée suppléante, de la commune de CHÉRENCE, Mme Josiane DAIGUEPERSE et M. Laurent SKINAZI, délégués de la commune de HAUTE-ISLE, M. Daniel LEHLEYDER et M. Antoine PRÉVOST, délégués de la commune de LA ROCHE-GUYON, Mme Dominique HERPIN-POULENAT et M. Michel COTILLON, délégués de la commune de VÉTHEUIL, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET et M. Serge BILLOUÉ, délégués de la commune de VIENNE-EN-ARTHIES et M. Jean-Pierre POTEZ et M. Jean-François RENARD, délégués de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

ABSENTS : /

POUVOIRS : /

1- DESIGNATION du SECRETAIRE de SEANCE

Les membres du Conseil Communautaire ont désigné M. Jean-François RENARD comme secrétaire de séance.

2- INSTALLATION du CONSEIL COMUNAUTAIRE

Monsieur Jean-Pierre POTEZ, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer les membres présents dans leur fonction de délégués communautaires.

3- ELECTION du PRÉSIDENT

M. Antoine PETEL, doyen des délégués, a pris ensuite la présidence de la séance.

M. PETEL a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection d'un président, au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions prévues par les articles L5211-1, L5211-2, L 2122-4, L2122-5, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il fait un appel à candidature : Madame Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET et Monsieur Jean-Pierre POTEZ se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		16
A DEDUIRE		0
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	-	
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	=	16
Majorité Absolue		9

Ont obtenu :

- Madame Ghislaine LAPCHIN - de POULPIQUET : quatre (4) voix,
- Monsieur Jean-Pierre POTEZ : douze (12) voix.

Monsieur Jean-Pierre POTEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

M. PETEL donne la présidence de la séance à M. POTEZ Président.

4- FIXATION du NOMBRE de VICE-PRÉSIDENT

M. POTEZ invite les membres du conseil communautaire à délibérer sur le nombre de postes de vice-président à pourvoir.

Il rappelle que selon les articles L5211-2 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil communautaire, soit 4.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de la création de trois postes de vice-président délégués dans les domaines suivants :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- petite enfance et périscolaire, seniors et sécurité publique

5- ÉLECTION des VICE-PRÉSIDENT

Le Président invite maintenant les membres du conseil communautaire à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection des vice-Présidents

∞ ÉLECTION du 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Il fait un appel à candidature et Monsieur Philippe VANDEPUTTE se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		16
A DEDUIRE		
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	-	2
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	=	14
Majorité Absolue		8

Ont obtenu :

- Madame Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET : deux (2) voix,
- Monsieur Philippe VANDEPUTTE : douze (12) voix.

Monsieur Philippe VANDEPUTTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président en charge du développement économique et a été immédiatement installé.

∞ ÉLECTION du 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Il fait un appel à candidature et Monsieur Antoine PRÉVOST se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		16
A DEDUIRE		
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	-	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	=	15
Majorité Absolue		8

Ont obtenu :

- Madame Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET : une (1) voix,
- Monsieur Antoine PRÉVOST : quatorze (14) voix.

Monsieur Antoine PRÉVOST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et a été immédiatement installé.

✂ ÉLECTION du 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Il fait un appel à candidature et Madame Dominique HERPIN-POULENAT se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		16
A DEDUIRE		
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	-	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	=	16
Majorité Absolue		9

Madame Dominique HERPIN-POULENAT, ayant obtenu seize (16) voix, soit la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-Président en charge de la petite enfance et le périscolaire, les seniors et la sécurité publique et a été immédiatement installée.

6- ÉLECTION des DÉLÉGUÉS auprès du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de TRAITEMENT et de RAMASSAGE des ORDURES MÉNAGÈRES du VEXIN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que selon l'article 15^{ème} des statuts, la communauté possède la compétence collecte et de traitements des ordures ménagères. Dans ce cadre, la communauté de communes représentera ses communes par substitution au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du conseil communautaire décident de désigner conformément aux articles L5711-1 et L5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales les représentants suivants au Comité Syndical du SMIRTOM du Vexin :

	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
AMENUCOURT	PETEL Antoine	LERET Marie-Thérèse
CHAUSSY	VIDAL Claude	SARAZIN Gilbert
CHERENCE	HAZARD Catherine	AZRIA Elie
HAUTE-ISLE	SKINAZI Laurent	ANGIBAUD Nathalie
LA ROCHE GUYON	LEHLEYDER Daniel	FORGE Christine
VETHEUIL	COTILLON Michel	FREMONT Eliane
VIENNE-EN-ARTHIES	BILLOUE Serge	LAPCHIN - de POULPIQUET Ghislaine
VILLERS-EN-ARTHIES	POTTEZ Jean-Pierre, Président	RENARD Jean-François

7- SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de TRAITEMENT et de RAMASSAGE des ORDURES MÉNAGÈRES du VEXIN : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que lors de la réunion du Comité Syndical du 17 janvier 2008, les statuts du S.M.I.R.T.O.M. du Vexin ont été modifiés et la nouvelle rédaction acceptée à l'unanimité des délégués présents.

En conséquence, en vertu des articles L 5211-5 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée de délibérer afin de se prononcer sur cette modification.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin dont un exemplaire est annexé au présent compte-rendu.

8- DÉLÉGATIONS CONSENTIES par le CONSEIL COMMUNAUTAIRE au PRÉSIDENT

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

➤ M.A.R.P.A.

Mme Dominique HERPIN-POULENAT tient à informer les nouveaux membres du conseil que la communauté a lancé le projet de construction d'une MARPA et d'une crèche. En ce qui concerne la MARPA, le comité de pilotage avait programmé des réunions et de visites. Elles se dérouleront dans un délai très proche mais les nouveaux membres doivent réellement s'impliquer dans ce projet.

➤ BUREAU

Monsieur le Président propose d'élire les membres du bureau.
Il rappelle que selon l'article 10^{ème}.1, le bureau est composé d'un représentant commune.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire désignent les délégués suivants comme membres du bureau :

COMMUNE	DELEGUE
AMENUCOURT	LERET Marie-Thérèse
CHAUSSY	BIGOT Georges
CHERENCE	VANDEPUTTE Philippe
HAUTE-ISLE	DAIGUEPERSE Josiane
LA ROCHE GUYON	PREVOST Antoine
VETHEUIL	HERPIN-POULENAT Dominique
VIENNE-EN-ARTHIES	BILLOUE Serge
VILLERS-EN-ARTHIES	POTTEZ Jean-Pierre

➤ DICTAPHONE

Mme Dominique HERPIN-POULENAT souhaite que la Communauté investisse dans un dictaphone afin de pouvoir conserver une trace de l'ensemble des interventions des délégués.

Monsieur le Président souhaite fixer la date de la prochaine réunion qui sera consacrée principalement au Budget.
Après concertation, la prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au Jeudi 10 avril 2008 à 20h30, salle communale de Villers-en-Arthies.

Monsieur le président lève la séance à 22h10.